L'Église chrétienne orthodoxe estonienne pourrait s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme



Service de communication du DREE, 10.06.2026. La Cour d'État d'Estonie ayant refusé de satisfaire la requête du président estonien sur la vérification de la conformité à la Constitution des amendements à la loi sur les églises et les paroisses, l'Église chrétienne orthodoxe estonienne (ECOE) a publié le 9 juin 2026 un communiqué.

« Nous remercions le président de la République, ainsi que ceux des juges de la Cour d'État qui, dans leur opinion individuelle, ont souligné les problèmes fondamentaux liés à l'interprétation et à l'application de la loi. Leur position confirme qu'il s'agit d'une question juridique complexe, d'une question de principe, sur laquelle l'unanimité n'a pas été atteinte, même dans le sein de la Cour d'État », est-il souligné dans le communiqué.

Les membres de l'Église chrétienne orthodoxe estonienne constatent que la décision de la Cour d'État ne donne pas de réponse définitive à un certain nombre de questions de principe : « La Cour a examiné la loi dans le cadre d'un contrôle normatif abstrait, sans évaluer son application à l'égard d'une quelconque association religieuse concrète. Une question continue à poser problème : comment la liberté de religion et la liberté d'association seront-elles assurées si une association religieuse peut être contrainte à la liquidation à cause de ses liens canoniques, que son propre fonctionnement représente ou non une menace pour la sécurité, l'ordre constitutionnel et l'ordre public de l'État estonien. »

La décision de la Cour d'État de l'Estonie n'écartant pas tous les problèmes relatifs aux droits et aux libertés fondamentaux, garantis par la Convention européenne des droits de l'homme, « l'Église estime nécessaire d'examiner la possibilité d'un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme. »

« L'ECOE souligne une fois de plus que nos activités et notre attachement aux idéaux chrétiens ne représentent pas et ne peuvent pas représenter une menace pour la sécurité, l'ordre constitutionnel ou l'ordre public de l'État estonien. Nous avons toujours accordé beaucoup d'importance au dialogue franc et constructif avec les institutions de l'État et sommes prêts à continuer dans l'avenir », est-il précisé dans le communiqué publié sur le site de l'Église chrétienne orthodoxe estonienne.

Il est également souligné que cette Église « fait partie intégrante de la société estonienne », que ses « clercs assurent la pastorale des fidèles locaux ».

Les auteurs du communiqué concluent en soulignant : « Pendant toute son histoire, l'Église a été soumise à de multiples épreuves, qu'elle a toujours surmontées en s'appuyant sur la foi, l'espérance et la charité. Nous appelons nos fidèles à garder leur calme et leur dignité, et à placer en Dieu leur espérance. Nous avons vécu ensemble ce procès, cherchant un soutien dans la prière. Nous continuerons à prier afin de surmonter les épreuves auxquelles nous sommes soumis, nous soutenant les uns les autres dans la foi et l'espérance en Dieu, dans l'amour de Dieu et du prochain. »

Source: https://mospat.ru/fr/news/94371/